

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	Potassium Permanganate
Numéro d'identification	025-002-00-9
Numéro d'enregistrement	01-2119480139-34-
Synonymes	Sel de potassium d'acide permanganique * Caméléon minéral * Cristal de Condy * Permanganate de potassium
Date de publication	le 18-septembre-2013
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Usage industriels, professionnel et privé. Les autres utilisations enregistrées pour ce produit sont indiquées dans la rubrique 15 de la présente FDS.
Utilisations déconseillées	Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la société	ALTICHEM
Adresse	4 Rue Jacques Vaucanson - P.A. du Vert Galant 95310 Saint-Ouen l'Aumône - France
Numéro de téléphone	+33 (0)1 34 40 12 80
E-mail	fds@altichem.com
Site web	www.altichem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Classification O;R8, C;R34, Xn;R22, N;R50/53

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers physiques Solides oxydants	Catégorie 2	H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.
Dangers pour la santé humaine Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4	H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu pour le milieu aquatique Catégorie 1

Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé des dangers**Dangers physiques**

Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Dangers pour la santé humaine

Provoque des brûlures. Nocif en cas d'ingestion. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

Dangers pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers spécifiques

Favorise l'inflammation des matières combustibles. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Symptômes principaux

Le contact avec ce matériau entraîne des brûlures à la peau, aux yeux et aux membranes muqueuses.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

Contient: Permanganate de potassium

Numéro d'identification 025-002-00-9

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence**Prévention**

P220 - Éviter tout contact avec les vêtements, et autres matériaux combustibles.

P264 - Laver abondamment après toute manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

P405 - Garder sous clef.

Élimination

P501 - Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Sans objet.

2.3. Autres dangers

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Permanganate de potassium	>97,5	7722-64-7 231-760-3	01-2119480139-34-	025-002-00-9	
Classification :	DSD:	O;R8, C;R34, Xn;R22, N;R50/53			
	CLP :	Ox. Sol. 2;H272, Acute Tox. 4;H302, Skin Corr. 1C;H314, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410			

CLP : Règlement n° 1272/2008.
DSD : Directive 67/548/CEE.

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16. Ce produit est enregistré selon le Règlement 1907/2006 « REACH » en tant que substance mono-constituant.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement la peau à grande eau. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Tout contact cutané peut entraîner l'apparition de taches marron de dioxyde de manganèse insoluble. Ces taches peuvent être facilement éliminées par lavage avec un mélange d'un volume de vinaigre domestique et d'un volume de peroxyde d'hydrogène à 3 %, puis rinçage à l'eau savonneuse. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Rincer continuellement. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le contact avec ce matériau entraîne des brûlures à la peau, aux yeux et aux membranes muqueuses. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les produits de décomposition sont basiques. Les taches marron correspondent au dioxyde de manganèse insoluble.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Ce produit n'est pas inflammable. Peut aggraver un incendie; comburant. Risque d'enflammer des combustibles (bois, papier, huile, vêtements, etc.). En cas de contact avec des matières incompatibles ou de chauffage (135 °C/275 °F), risque de réaction chimique exothermique violente.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Inonder d'eau en restant à distance, jet pulvérisé ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés Les moyens d'extinction suivants sont inefficaces : Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Matières halogénées.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Agent d'oxydation, peut causer une ignition spontanée des matériaux combustibles. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz corrosifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie.

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable. Retenir l'eau servant à neutraliser le feu pour une évacuation ultérieure. Un ruissellement d'eau peut nuire à l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ne pas décharger dans l'environnement. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Nettoyer immédiatement les déversements au moyen d'un balai ou d'une pelle. Ne pas remplacer le produit déversé dans son contenant d'origine ; le transférer dans un bidon propre en métal ou en plastique. Pour nettoyer une solution de permanganate de potassium, procéder selon l'un de ces deux options :

Option n° 1 : diluer en ajoutant de l'eau jusqu'à une concentration d'environ 6 %, puis réduire par une solution de sel ferreux, de bisulfite ou de thiosulfate de sodium. Il peut être nécessaire d'ajouter de l'acide sulfurique dilué (à 10 % en masse) au bisulfite et au sel ferreux pour favoriser la réduction. Neutraliser par du carbonate de sodium jusqu'à un pH neutre en cas d'utilisation d'acide. Décanter ou filtrer et déposer les boues dans une décharge homologuée. Lorsque cela est permis, les boues peuvent être évacuées à l'égout avec une grande quantité d'eau.

Option n° 2 : absorber avec une matière inerte comme la terre de diatomées ou un agent absorbant à base d'argile, récupérer dans un fût et éliminer de façon adaptée. Ne pas utiliser de sciure de bois ni aucune autre matière incompatible. L'élimination de toutes les matières doit se faire de façon entièrement et strictement conforme à toutes les réglementations internationales, nationales et locales relatives aux permanganates.

Pour nettoyer des sols contaminés, rincer abondamment à l'eau et évacuer à l'égout lorsque cela est autorisé par les réglementations internationales, nationales et locales. Dans le cas contraire, récupérer l'eau et traiter comme décrit ci-avant.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Ne pas recevoir ce matériau dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les brouillards ou les vapeurs de la solution. Utiliser les équipements de protection individuelle recommandés à la rubrique 8 de la présente FDS. En cas de contamination des vêtements, les retirer et les rincer immédiatement. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver à l'écart des substances incompatibles. Voir la Section 10. Suivre toutes les recommandations locales, nationales et internationales en vigueur relatives au stockage des comburants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour des informations détaillées, consultez la rubrique 15. Les recommandations données dans les scénarios d'exposition liés aux utilisations sont diffusées sous la forme d'un document séparé annexé à la présente FDS.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Substance	Type	Voie	Valeur	Forme
Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)	Population générale	Inhalation	0,0389 mg/m3	Effets à long terme systémiques résultant de l'exposition
		Oral	0,01111 mg/kg de matières sèches	Effets à long terme systémiques résultant de l'exposition
	Travailleurs	Inhalation	0,218 mg/m3	Effets à long terme systémiques résultant de l'exposition

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Substance	Type	Voie	Valeur	Forme
Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)	Aqua (eau douce)	Sans objet	0,00006 mg/l	
	Aqua (rejets intermittents)	Sans objet	0,0006 mg/l	
	Station d'épuration	Sans objet	1,64 mg/l	

Directives au sujet de l'exposition

Suivre les procédures standard de surveillance.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Informations générales**

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. En cas de travail provoquant des éclaboussures, il faudra porter un écran facial.

Protection de la peau**- Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en : Caoutchouc ou plastique. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

- Divers

Porter des gants de protection chimique imperméables.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules.

Élément mesuré : manganèse (Mn)

10 mg/m³

Tout appareil respiratoire anti-particules équipé d'un filtre N95, R95 ou P95 (y compris les masques filtrants N95, R95 et P95) à l'exception des respirateurs à quart de masque. Les filtres suivants peuvent également être utilisés : N99, R99, P99, N100, R100 ou P100.

Tout appareil respiratoire à adduction d'air.

25 mg/m³

Tout appareil respiratoire à adduction d'air et débit continu.

Tout appareil respiratoire filtrant à ventilation assistée avec filtre à particules haute efficacité.

50 mg/m³

Tout appareil respiratoire filtrant à masque complet équipé d'un filtre N100, R100 ou P100.

Tout appareil respiratoire à adduction d'air équipé d'une pièce faciale étanche à débit continu.

Tout appareil respiratoire filtrant à ventilation assistée avec pièce faciale étanche et filtre à particules haute efficacité.

Tout appareil respiratoire autonome équipé d'un masque intégral.

Tout appareil respiratoire à adduction d'air équipé d'un masque complet.

500 mg/m³

Tout appareil respiratoire à adduction d'air fonctionnant à la demande ou sous un autre mode de pression positive.

Exposition planifiée ou imprévue à des concentrations inconnues ou des conditions présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé -

Tout appareil de protection respiratoire autonome équipé d'un masque complet et fonctionnant à la demande ou sous un autre mode de pression positive.

En cas d'évacuation

Tout appareil respiratoire filtrant à masque complet équipé d'un filtre N100, R100 ou P100.

Tout appareil de protection respiratoire autonome à évacuation approprié.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les vêtements et autres matériaux combustibles. Retirer et laver immédiatement tout vêtement contaminé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Endiguer les déversements, empêcher toute libération et respecter les réglementations nationales concernant les émissions. La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide violet foncé à reflets métalliques.
État physique	Solide.
Forme	Solide
Couleur	Mauve foncé.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Sans objet.
pH	Sans objet.
Point de fusion/point de congélation	La décomposition démarre avec un dégagement d'oxygène (O ₂) aux températures supérieures à 150 °C. Une fois initiée, la décomposition est exothermique et auto-entretenue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Sans objet.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Sans objet.
Pression de vapeur	Sans objet.

Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	2,7 (20 °C) (eau = 1)
Solubilités	64 g/l de l'eau (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	240 °C (464 °F)
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Non-explosif. Peut exploser au contact de l'acide sulfurique, des peroxydes et des poudres métalliques.
Propriétés comburantes	Comburant puissant.
9.2. Autres informations	
Granulométrie	Mass median : 175,8 µm Taille des particules: D90 < 298 µm, D10 < 106,1 µm
Formule moléculaire	H-Mn-O4.K
Poids moléculaire	158,03 g/mol

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Ce produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Favorise l'inflammation des matières combustibles. Peut exploser au contact de l'acide sulfurique, des peroxydes et des poudres métalliques. La décomposition démarre avec un dégagement d'oxygène (O2) aux températures supérieures à 150 °C. Une fois initiée, la décomposition est exothermique et auto-entretenue.
10.4. Conditions à éviter	En cas de contact avec des matières incompatibles ou de chauffage (135 °C/275 °F), risque de réaction chimique exothermique violente.
10.5. Matières incompatibles	Acides. Peroxydes. Agents de réduction. Des matières combustibles. Poudres métalliques. Au contact de l'acide chlorhydrique, dégage du chlore gazeux.
10.6. Produits de décomposition dangereux	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz corrosifs peuvent se produire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Provoque de graves brûlures de la peau.
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes Le contact avec ce matériau entraîne des brûlures à la peau, aux yeux et aux membranes muqueuses. Risque de lésions oculaires permanentes, y compris cécité.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Produit	Espèce	Résultats d'essais
Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	2000 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	2000 mg/kg
Corrosion/irritation cutanées	Provoque de graves brûlures de la peau.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.	
Sensibilisation respiratoire	Données d'essai concluantes mais non suffisantes pour classification.	
Sensibilisation cutanée	Données d'essai concluantes mais non suffisantes pour classification.	

Mutagénicité des cellules germinales	Données d'essai concluantes mais non suffisantes pour classification.
Cancérogénicité	Données d'essai concluantes mais non suffisantes pour classification.
Toxicité reproductrice	Données d'essai concluantes mais non suffisantes pour classification.
Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Données d'essai concluantes mais non suffisantes pour classification.
Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées	Données d'essai concluantes mais non suffisantes pour classification.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.
Autres informations	Aucun autre effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est constaté.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit	Espèce	Résultats d'essais
Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
		0,275 - 0,339 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>		
Algues	CL50	Scenedesmus subspicatus (nouveau nom Desmodesmus subspicatus)
		0,43 mg/l
Crustacé	CE50	Daphnia magna
		0,06 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poecilia reticulata
		0,47 mg/l, 96 heures

12.2. Persistance et dégradabilité Supposé rapidement converti en oxyde de manganèse insoluble par les matières oxydables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Le potentiel de bioaccumulation est faible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Non disponible.

Facteur de bioconcentration (BCF) Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

Mobilité en général Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Empêcher que ce produit ne s'écoule dans les égouts ou les réserves d'eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Emballages contaminés Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Rincer le récipient au moins trois fois jusqu'à disparition de la coloration rose avant élimination. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes d'élimination Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Précautions spéciales Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU UN1490

Potassium Permanganate

N° de version: 01 Date de révision: - Date de publication: le 18-septembre-2013

SDS France

8 / 33

14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PERMANGANATE DE POTASSIUM
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Classe(s) de danger subsidiaire	13.70.1
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui
Code de restriction en tunnel	E
Étiquettes requises	5.1
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

RID

14.1. Numéro ONU	UN1490
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PERMANGANATE DE POTASSIUM
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Classe(s) de danger subsidiaire	13.70.1
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui
Étiquettes requises	5.1
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

ADN

14.1. Numéro ONU	UN1490
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	permanganate de potassium
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Classe(s) de danger subsidiaire	13.70.1
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui
Étiquettes requises	5.1
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

IATA

14.1. UN number	UN1490
14.2. UN proper shipping name	Potassium permanganate
14.3. Transport hazard class(es)	5.1
Subsidiary class(es)	13.70.1
14.4. Packing group	II
14.5. Environmental hazards	Yes
Labels required	5.1
ERG code	5L
14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

14.1. UN number	UN1490
14.2. UN proper shipping name	POTASSIUM PERMANGANATE
14.3. Transport hazard class(es)	5.1
Subsidiary class(es)	13.70.1

14.4. Packing group	II
14.5. Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
Labels required	5.1
EmS	F-H, S-Q
14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listée.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listée.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listée.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Permanganate de potassium (CAS 7722-64-7)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listée.

Potassium Permanganate

SDS France

N° de version: 01 Date de révision: - Date de publication: le 18-septembre-2013

10 / 33

Autres réglementations	Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.
Réglementations nationales	Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	<p>L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.</p> <p>Les scénarios d'exposition pertinents pour cette matière sont annexés à cette FDS et distribués en tant que documents séparés.</p> <p>Utilisations industrielles</p> <p>Mélangeage, dissolution ou reconditionnement. Traitement de l'eau. Synthèse chimique.</p> <p>Utilisations professionnelles</p> <p>Utilisation en laboratoires. Traitement de l'eau.</p> <p>Utilisation par les consommateurs de permanganate de potassium.</p>

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations	<p>DL50 : dose létale, 50 %.</p> <p>CL50 : concentration létale, 50 %.</p> <p>DSD : Directive 67/548/CEE.</p> <p>CLP : Règlement n° 1272/2008.</p> <p>DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).</p> <p>PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).</p> <p>PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.</p> <p>vPvB : très persistante et très bioaccumulable.</p> <p>FDS_e : Fiche de données de sécurité étendue.</p> <p>RCR : Rapport de caractérisation des risques = PEC/PNEC</p> <p>PEC : Concentration environnementale prévisible.</p> <p>STP: Station d'épuration. DU : Downstream User (utilisateur en aval).</p> <p>ES : Scénario d'exposition.</p> <p>RPE : Respiratory Protective Equipment (équipement de protection respiratoire).</p>
-------------------------------	--

Références	<p>Rapport sur la sécurité chimique.</p> <p>Base de données des substances enregistrées de l'ECHA</p>
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15	<p>R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.</p> <p>R22 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>R34 Provoque des brûlures.</p> <p>R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p> <p>H272 Peut aggraver un incendie; comburant.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
--	---

Informations de formation	Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.
----------------------------------	---

Avis de non-responsabilité	<p>Les informations du présent document sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances. Cependant, les données, les normes de sécurité et les réglementations gouvernementales sont sujettes à modification ; les détenteurs et les utilisateurs doivent donc s'assurer qu'ils sont à jour de toutes les données et réglementations pertinentes pour leur utilisation du produit. ALTICHEM N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXHAUSTIVITÉ OU À L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CI-INCLUSES. ALTICHEM N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION, QUANT À LA VALEUR COMMERCIALE OU L'ADAPTATION À UNE UTILISATION OU APPLICATION SPÉCIFIQUE DU PRODUIT DÉCRIT DANS LA PRÉSENTE FICHE. Toutes les conditions relatives au stockage, à la manipulation et à l'utilisation du produit ne sont pas du ressort du fournisseur, et relèvent de la seule responsabilité du détenteur ou de l'utilisateur du produit.</p>
-----------------------------------	---

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDS_e)

1 - Scénario d'exposition travailleur

1. Mélangeage, dissolution ou reconditionnement industriels

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteur(s) d'utilisation

SU1: Agriculture, sylviculture, pêche.
SU2: Industries extractives (y compris les industries off-shore).
SU3: Utilisations industrielles.
SU4: Industries alimentaires.
SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure.
SU6a: Fabrication de bois et produits à base de bois.
SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers.
SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers).
SU9: Fabrication de substances chimiques fines.
SU10: Formulation [mélangeage] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages).
SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion.
SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements.
SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques.
SU18: Fabrication de meubles.
SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées.

Catégories de produits [PC] :

PC21: Substances chimiques de laboratoire.
PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau.

Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante

ERC2: Formulation de préparations.
ERC3: Formulations dans les matériaux.

Liste des désignations des scénarios de travailleurs de contribution et catégories PROC correspondantes

PROC5: Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants).
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits récipients (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité

Ce scénario d'exposition est valide pour le mélangeage, la dissolution ou le reconditionnement industriels du permanganate de potassium quel que soit le secteur.

2.1. Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour Formulation de préparations.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité

Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Par exemple, le permanganate de potassium n'est pas stable en présence d'ions manganés et ferreux, il réagit avec Mn^{2+} et Fe^{2+} en tant qu'oxydant fort. Le permanganate de potassium réagit également avec les matières organiques naturelles et certains polluants organiques artificiels, comme le trichloréthylène. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange

Le produit final est une substance cristalline solide avec des cristaux violet foncé. Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). La granulométrie varie en fonction des propriétés exigées du produit final. La granulométrie moyenne est d'environ 85 microns. La pulvérulence de ce produit est considérée comme moyenne.
En cas de mélangeage de dissolution, la concentration en $KMnO_4$ peut être comprise entre 0,1 et 25 % en masse.

État physique

Solide

Viscosité

Viscosité cinématique

Sans objet.

Viscosité dynamique

Sans objet.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée d'utilisation

Processus par lots

Installation spécialisée

Potassium Permanganate

N° de version: 01 Date de révision: - Date de publication: le 18-septembre-2013

SDS France

12 / 33

Processus continu	Non disponible.
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur local de dilution dans l'eau douce:	Non disponible.
Facteur local de dilution dans l'eau de mer:	Non disponible.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement	
Non disponible.	
Mesures de gestion des risques (RMM)	
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	Non disponible.
Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol	
Air	Non disponible.
Sol	Non disponible.
Eau	Non disponible.
Sédiment	Non disponible.
Remarques	Non disponible.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site	Éviter tout rejet dans l'environnement – eau. Ne pas mélanger avec des acides ou des composés organiques. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des locaux.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales	
Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)	
type	Non disponible.
Taux de rejet	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Technique de traitement des boues	Non disponible.
Mesures de limitation des émissions atmosphériques	Non disponible.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	
Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées	
Traitement approprié des déchets	Non disponible.
Méthodes d'élimination	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.
Conditions et mesures liées à la revalorisation externe des déchets	
Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées	
Opérations de récupération adaptées	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du CSA REACH	Non disponible.

2.2. Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants).

Catégories de processus au-delà du CSA REACH	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Transfert de substance ou de préparation dans de petits récipients (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
---	--

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Solide

Potassium Permanganate

N° de version: 01 Date de révision: - Date de publication: le 18-septembre-2013

SDS France

13 / 33

Pression de vapeur	Sans objet.
Température de processus	Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Quantités utilisées

Fréquence et durée d'utilisation

Durée	Fréquence de l'utilisation	Remarques
	4 heures par jour	(> 4 heures/jour)

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres facteurs : Travailleurs Aucun(e)(s).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Domaine d'utilisation	Taille de l'espace	Température	Vitesse de ventilation	Remarques
				Ventilation générale satisfaisante (par exemple 5 renouvellements d'air par heure)

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	Aucun(e)(s).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mesure de l'environnement de travail, mesure des émissions. Examen du respect des mesures de gestion des risques. Formation des employés sur les propriétés dangereuses de la substance et les mesures de gestion des risques.
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à la santé	Porter obligatoirement des gants pour éviter tout contact de KMnO4 avec la peau. Lorsque la concentration en poussières de KMnO4 sur le lieu de travail dépasse le DNEL, le port d'un équipement de protection respiratoire est obligatoire. Voir la section relative à l'estimation de l'exposition pour le facteur de protection minimal exigé. L'exposition pendant plus de 240 minutes par jour à KMnO4 nécessite l'emploi d'un équipement de protection respiratoire, tandis que l'exposition à moins de 60 minutes par jour ne nécessite pas l'emploi d'un équipement de protection respiratoire.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Santé

	Niveau d'exposition	RCR	Méthode	Remarques
PROC5	0,125 mg/m3	0.570	**	Exposition par inhalation
PROC8a	0,125 mg/m3	0.570	**	Exposition par inhalation
PROC8b	0,063 mg/m3	0.290	**	Exposition par inhalation
PROC9	0,125 mg/m3	0.570	**	Exposition par inhalation

** – L'exposition professionnelle a été calculée pour différents PROC avec MEASE-1-2.02.01. DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³. Paramètres d'entrée : Pulvéulence moyenne du solide, concentration > 25 %, Utilisation industrielle, > 240 min, LEV (générique), ECETOC (2009) efficacité 90 %, Pas de RPE.

Du fait des propriétés corrosives de KMnO4 (dues à l'hydroxyde de potassium qui se forme au contact de la peau au titre de sous-produit) en cas de contact cutané, éviter tout contact cutané et porter obligatoirement des gants. Des mesures de bonne organisation et d'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé doivent être en place. L'exposition cutanée est donc négligeable dans les conditions opératoires normales.

4. Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

Environnement

Lorsque les OC (conditions opératoires)/RMM du DU sont en dehors des spécifications d'OC/RMM du ES, le DU peut évaluer sa conformité vis-à-vis des limites du ES par mise à l'échelle.

L'outil de calcul Metal EUSES à destination des DU peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.arche-consulting.be/Metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>. Les OC et RMM suivantes peuvent être mises à l'échelle : quantités utilisées au niveau d'un même site, rejets dans l'eau de mer ou l'eau douce, débit de rejet d'effluents, facteur de dilution, présence ou absence d'une usine de traitement des eaux usées municipales, épandage des boues municipales sur les terres agricoles, taux d'élimination de l'usine de traitement des eaux usées municipales, fraction rejetée vers l'air et l'eau résultante. Le modèle EUSES complet est utilisé en arrière-plan pour calculer l'exposition et les risques. Les rapports de caractérisation des risques ainsi obtenus doivent être inférieurs à un et permettre au DU d'évaluer la sécurité de l'utilisation. Ainsi, l'outil de mise à l'échelle permet au DU de vérifier la conformité vis-à-vis du ES si ses OC ou ses RMM diffèrent de celles du ES.

Santé

Le DU se conforme aux limites définies par le ES si les mesures de gestion des risques proposées et décrites ci-avant sont respectées ou si l'utilisateur en aval peut démontrer lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques appliquées sont adéquates. Ceci doit être effectué en démontrant que l'exposition par inhalation est limitée à un niveau inférieur au DNEL ci-avant, à condition que les processus et activités en question soient couverts par les PROC répertoriés ci-avant. Si aucune donnée mesurée n'est disponible, le DU peut avoir recours à un outil de mise à l'échelle adapté, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour estimer l'exposition associée.

DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³

2 - Scénario d'exposition travailleur

1. Utilisation industrielle dans le traitement de l'eau

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteur(s) d'utilisation

SU1: Agriculture, sylviculture, pêche.
SU2: Industries extractives (y compris les industries off-shore).
SU3: Utilisations industrielles.
SU4: Industries alimentaires.
SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure.
SU6a: Fabrication de bois et produits à base de bois.
SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers.
SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)..
SU9: Fabrication de substances chimiques fines.
SU10: Formulation [mélangeage] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages).
SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion.
SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements.
SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques.
SU18: Fabrication de meubles.
SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées.

Catégories de produits [PC] :

PC21: Substances chimiques de laboratoire.
PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau.

Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante

ERC2: Formulation de préparations.
ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs.

Liste des désignations des scénarios de travailleurs de contribution et catégories PROC correspondantes

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits récipients (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité Ce scénario exposition est valide pour l'utilisation industrielle de KMnO₄ dans le traitement de l'eau quel que soit le secteur

2.1. Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour Formulation de préparations.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Par exemple, le permanganate de potassium n'est pas stable en présence d'ions manganés et ferreux, il réagit avec Mn²⁺ et Fe²⁺ en tant qu'oxydant fort. Le permanganate de potassium réagit également avec les matières organiques naturelles et certains polluants organiques artificiels, comme le trichloréthylène. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Le produit final est une substance cristalline solide avec des cristaux violet foncé. Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). La granulométrie varie en fonction des propriétés exigées du produit final. La granulométrie moyenne est d'environ 85 microns. La pulvérulence de ce produit est considérée comme moyenne.
En cas de mélangeage de dissolution, la concentration en KMnO₄ peut être comprise entre 0,1 et 25 % en masse.

État physique Solide

Viscosité

Viscosité cinématique Sans objet.

Viscosité dynamique Sans objet.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée d'utilisation

Processus par lots Installation spécialisée

Processus continu Non disponible.

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce:	Non disponible.
Facteur local de dilution dans l'eau de mer:	Non disponible.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	Non disponible.
--	-----------------

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air	Non disponible.
Sol	Non disponible.
Eau	Non disponible.
Sédiment	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site	Éviter tout rejet dans l'environnement – eau. Ne pas mélanger avec des acides ou des composés organiques. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des locaux.
--	---

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)**

type	Non disponible.
Taux de rejet	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Technique de traitement des boues	Non disponible.
Mesures de limitation des émissions atmosphériques	Non disponible.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées**

Traitement approprié des déchets	Non disponible.
Méthodes d'élimination	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Conditions et mesures liées à la revalorisation externe des déchets**Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées**

Opérations de récupération adaptées	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du CSA REACH	Non disponible.
--	-----------------

2.2. Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Catégories de processus au-delà du CSA REACH	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Transfert de substance ou de préparation dans de petits récipients (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
---	--

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
Pression de vapeur	Sans objet.

Température de processus Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Quantités utilisées

Fréquence et durée d'utilisation

Durée	Fréquence de l'utilisation	Remarques
	4 heures par jour	(> 4 heures/jour)

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres facteurs : Travailleurs Aucun(e)(s).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Domaine d'utilisation	Taille de l'espace	Température	Vitesse de ventilation	Remarques
				Ventilation générale satisfaisante (par exemple 5 renouvellements d'air par heure)

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Aucun(e)(s).

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Ventilation par aspiration localisée

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Mesure de l'environnement de travail, mesure des émissions.
Examen du respect des mesures de gestion des risques.
Formation des employés sur les propriétés dangereuses de la substance et les mesures de gestion des risques.

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à la santé Porter obligatoirement des gants pour éviter tout contact de KMnO₄ avec la peau.
Lorsque la concentration en poussières de KMnO₄ sur le lieu de travail dépasse le DNEL, le port d'un équipement de protection respiratoire est obligatoire. Voir la section relative à l'estimation de l'exposition pour le facteur de protection minimal exigé.
L'exposition pendant plus de 240 minutes par jour à KMnO₄ nécessite l'emploi d'un équipement de protection respiratoire, tandis que l'exposition à moins de 60 minutes par jour ne nécessite pas l'emploi d'un équipement de protection respiratoire.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Santé

	Niveau d'exposition	RCR	Méthode	Remarques
PROC3	0,1 mg/m ³	0.46	**	Exposition par inhalation
PROC5	0,125 mg/m ³	0.570	**	Exposition par inhalation
PROC8a	0,125 mg/m ³	0.570	**	Exposition par inhalation
PROC8b	0,063 mg/m ³	0.290	**	Exposition par inhalation

** – L'exposition professionnelle a été calculée pour différents PROC avec MEASE-1-2.02.01. DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³. Paramètres d'entrée : Pulvérencité moyenne du solide, concentration > 25 %, Utilisation industrielle, > 240 min, LEV (générique), ECETOC (2009) efficacité 90 %, Pas de RPE.

Du fait des propriétés corrosives de KMnO₄ (dus à l'hydroxyde de potassium qui se forme au contact de la peau au titre de sous-produit) en cas de contact cutané, éviter tout contact cutané et porter obligatoirement des gants. Des mesures de bonne organisation et d'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé doivent être en place. L'exposition cutanée est donc négligeable dans les conditions opératoires normales.

4. Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

Environnement

Lorsque les OC (conditions opératoires)/RMM du DU sont en dehors des spécifications d'OC/RMM du ES, le DU peut évaluer sa conformité vis-à-vis des limites du ES par mise à l'échelle.

L'outil de calcul Metal EUSES à destination des DU peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.arche-consulting.be/Metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>. Les OC et RMM suivantes peuvent être mises à l'échelle : quantités utilisées au niveau d'un même site, rejets dans l'eau de mer ou l'eau douce, débit de rejet d'effluents, facteur de dilution, présence ou absence d'une usine de traitement des eaux usées municipales, épandage des boues municipales sur les terres agricoles, taux d'élimination de l'usine de traitement des eaux usées municipales, fraction rejetée vers l'air et l'eau résultante. Le modèle EUSES complet est utilisé en arrière-plan pour calculer l'exposition et les risques. Les rapports de caractérisation des risques ainsi obtenus doivent être inférieurs à un et permettre au DU d'évaluer la sécurité de l'utilisation. Ainsi, l'outil de mise à l'échelle permet au DU de vérifier la conformité vis-à-vis du ES si ses OC ou ses RMM diffèrent de celles du ES.

Santé

Le DU se conforme aux limites définies par le ES si les mesures de gestion des risques proposées et décrites ci-avant sont respectées ou si l'utilisateur en aval peut démontrer lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques appliquées sont adéquates. Ceci doit être effectué en démontrant que l'exposition par inhalation est limitée à un niveau inférieur au DNEL ci-avant, à condition que les processus et activités en question soient couverts par les PROC répertoriés ci-avant. Si aucune donnée mesurée n'est disponible, le DU peut avoir recours à un outil de mise à l'échelle adapté, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour estimer l'exposition associée.

DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³

3 - Scénario d'exposition travailleur

1. Utilisation industrielle en synthèse chimique

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteur(s) d'utilisation	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers). SU9: Fabrication de substances chimiques fines. SU10: Formulation [mélangeage] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages).
Catégories de produits [PC] :	PC21: Substances chimiques de laboratoire. PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau.
Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante	ERC1: Fabrication de substances. ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles. ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires).
Liste des désignations des scénarios de travailleurs de contribution et catégories PROC correspondantes	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants). PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité	Ce scénario d'exposition est valide pour le mélangeage, la dissolution ou le reconditionnement industriels du permanganate de potassium quel que soit le secteur.
------------------------------------	---

2.1. Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour Fabrication de substances.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité	Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Par exemple, le permanganate de potassium n'est pas stable en présence d'ions manganés et ferreux, il réagit avec Mn^{2+} et Fe^{2+} en tant qu'oxydant fort. Le permanganate de potassium réagit également avec les matières organiques naturelles et certains polluants organiques artificiels, comme le trichloréthylène. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.
------------------------------------	---

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange	Le produit final est une substance cristalline solide avec des cristaux violet foncé. Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). La granulométrie varie en fonction des propriétés exigées du produit final. La granulométrie moyenne est d'environ 85 microns. La pulvérulence de ce produit est considérée comme moyenne.
État physique	Solide

Viscosité

Viscosité cinématique	Sans objet.
Viscosité dynamique	Sans objet.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée d'utilisation

Processus par lots	Installation spécialisée
Processus continu	Non disponible.

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce:	Non disponible.
Facteur local de dilution dans l'eau de mer:	Non disponible.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Non disponible.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air Non disponible.
Sol Non disponible.
Eau Non disponible.
Sédiment Non disponible.
Remarques Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site Éviter tout rejet dans l'environnement – eau.
Ne pas mélanger avec des acides ou des composés organiques.
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des locaux.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type Non disponible.
Taux de rejet Non disponible.
Efficacité du traitement Non disponible.
Technique de traitement des boues Non disponible.
Mesures de limitation des émissions atmosphériques Non disponible.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des déchets Non disponible.
Méthodes d'élimination Non disponible.
Efficacité du traitement Non disponible.
Remarques Non disponible.

Conditions et mesures liées à la revalorisation externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées Non disponible.
Efficacité du traitement Non disponible.
Remarques Non disponible.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du CSA REACH Non disponible.

2.2. Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée.

Catégories de processus au-delà du CSA REACH Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants).
Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.
Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit Solide
Pression de vapeur Sans objet.
Température de processus Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Quantités utilisées

Fréquence et durée d'utilisation

Durée	Fréquence de l'utilisation	Remarques
	4 heures par jour	(> 4 heures/jour)

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Potassium Permanganate
N° de version: 01 Date de révision: - Date de publication: le 18-septembre-2013

SDS France
21 / 33

Autres facteurs : Travailleurs Aucun(e)(s).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Domaine d'utilisation	Taille de l'espace	Température	Vitesse de ventilation	Remarques
				Ventilation générale satisfaisante (par exemple 5 renouvellements d'air par heure)

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	Aucun(e)(s).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mesure de l'environnement de travail, mesure des émissions. Examen du respect des mesures de gestion des risques. Formation des employés sur les propriétés dangereuses de la substance et les mesures de gestion des risques.
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à la santé	Porter obligatoirement des gants pour éviter tout contact de KMnO4 avec la peau. Lorsque la concentration en poussières de KMnO4 sur le lieu de travail dépasse le DNEL, le port d'un équipement de protection respiratoire est obligatoire. Voir la section relative à l'estimation de l'exposition pour le facteur de protection minimal exigé. L'exposition pendant plus de 240 minutes par jour à KMnO4 nécessite l'emploi d'un équipement de protection respiratoire, tandis que l'exposition à moins de 60 minutes par jour ne nécessite pas l'emploi d'un équipement de protection respiratoire.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Santé

	Niveau d'exposition	RCR	Méthode	Remarques
PROC2	0,05 mg/m3	0.23	**	Exposition par inhalation
PROC4	0,125 mg/m3	0.46	**	Exposition par inhalation
PROC5	0,125 mg/m3	0.570	**	Exposition par inhalation
PROC8a	0,125 mg/m3	0.570	**	Exposition par inhalation
PROC8b	0,063 mg/m3	0.290	**	Exposition par inhalation

** – L'exposition professionnelle a été calculée pour différents PROC avec MEASE-1-2.02.01. DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³. Paramètres d'entrée : Pulvérulence moyenne du solide, concentration > 25 %, Utilisation industrielle, > 240 min, LEV (générique), ECETOC (2009) efficacité 90 %, Pas de RPE.

Du fait des propriétés corrosives de KMnO4 (dues à l'hydroxyde de potassium qui se forme au contact de la peau au titre de sous-produit) en cas de contact cutané, éviter tout contact cutané et porter obligatoirement des gants. Des mesures de bonne organisation et d'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé doivent être en place. L'exposition cutanée est donc négligeable dans les conditions opératoires normales.

4. Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

Environnement

Lorsque les OC (conditions opératoires)/RMM du DU sont en dehors des spécifications d'OC/RMM du ES, le DU peut évaluer sa conformité vis-à-vis des limites du ES par mise à l'échelle.

L'outil de calcul Metal EUSES à destination des DU peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.arche-consulting.be/Metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>. Les OC et RMM suivantes peuvent être mises à l'échelle : quantités utilisées au niveau d'un même site, rejets dans l'eau de mer ou l'eau douce, débit de rejet d'effluents, facteur de dilution, présence ou absence d'une usine de traitement des eaux usées municipales, épandage des boues municipales sur les terres agricoles, taux d'élimination de l'usine de traitement des eaux usées municipales, fraction rejetée vers l'air et l'eau résultante. Le modèle EUSES complet est utilisé en arrière-plan pour calculer l'exposition et les risques. Les rapports de caractérisation des risques ainsi obtenus doivent être inférieurs à un et permettre au DU d'évaluer la sécurité de l'utilisation. Ainsi, l'outil de mise à l'échelle permet au DU de vérifier la conformité vis-à-vis du ES si ses OC ou ses RMM diffèrent de celles du ES.

Santé

Le DU se conforme aux limites définies par le ES si les mesures de gestion des risques proposées et décrites ci-avant sont respectées ou si l'utilisateur en aval peut démontrer lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques appliquées sont adéquates. Ceci doit être effectué en démontrant que l'exposition par inhalation est limitée à un niveau inférieur au DNEL ci-avant, à condition que les processus et activités en question soient couverts par les PROC répertoriés ci-avant. Si aucune donnée mesurée n'est disponible, le DU peut avoir recours à un outil de mise à l'échelle adapté, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour estimer l'exposition associée.

DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³

4 - Scénario d'exposition travailleur

1. Utilisation professionnelle en laboratoires.

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteur(s) d'utilisation SU24: Recherche et développement scientifique.

Catégories de produits [PC] : PC21: Substances chimiques de laboratoire.

Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts.
ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts.

Liste des désignations des scénarios de travailleurs de contribution et catégories PROC correspondantes PROC15: Utilisation comme réactif de laboratoire.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité Ce scénario exposition est valide pour l'utilisation professionnelle de KMnO4 dans les laboratoires quel que soit le secteur.

2.1. Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Par exemple, le permanganate de potassium n'est pas stable en présence d'ions manganoux et ferreux, il réagit avec Mn²⁺ et Fe²⁺ en tant qu'oxydant fort. Le permanganate de potassium réagit également avec les matières organiques naturelles et certains polluants organiques artificiels, comme le trichloréthylène. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Le produit final est une substance cristalline solide avec des cristaux violet foncé. Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). La granulométrie varie en fonction des propriétés exigées du produit final. La granulométrie moyenne est d'environ 85 microns. La pulvérulence de ce produit est considérée comme moyenne.
En cas de mélangeage de dissolution, la concentration en KMnO4 peut être comprise entre 0,1 et 25 % en masse.

État physique Solide

Viscosité

Viscosité cinématique Sans objet.

Viscosité dynamique Sans objet.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée d'utilisation

Processus par lots Installation spécialisée

Processus continu Non disponible.

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce: Non disponible.

Facteur local de dilution dans l'eau de mer: Non disponible.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Non disponible.

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air Non disponible.

Sol	Non disponible.
Eau	Non disponible.
Sédiment	Non disponible.
Remarques	Non disponible.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site	Éviter tout rejet dans l'environnement – eau. Ne pas mélanger avec des acides ou des composés organiques. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des locaux.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type	Non disponible.
Taux de rejet	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Technique de traitement des boues	Non disponible.
Mesures de limitation des émissions atmosphériques	Non disponible.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des déchets	Non disponible.
Méthodes d'élimination	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Conditions et mesures liées à la revalorisation externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du CSA REACH Non disponible.

2.2. Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour Utilisation comme réactif de laboratoire.

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
Pression de vapeur	Sans objet.
Température de processus	Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Quantités utilisées

Fréquence et durée d'utilisation

Durée	Fréquence de l'utilisation	Remarques
	4 heures par jour	(> 4 heures/jour)

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres facteurs : Travailleurs Aucun(e)(s).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Domaine d'utilisation	Taille de l'espace	Température	Vitesse de ventilation	Remarques
				Ventilation générale satisfaisante (par exemple 5 renouvellements d'air par heure)

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	Aucun(e)(s).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Ventilation par aspiration localisée
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Mesure de l'environnement de travail, mesure des émissions. Examen du respect des mesures de gestion des risques. Formation des employés sur les propriétés dangereuses de la substance et les mesures de gestion des risques.
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à la santé	Porter obligatoirement des gants pour éviter tout contact de KMnO4 avec la peau. Lorsque la concentration en poussières de KMnO4 sur le lieu de travail dépasse le DNEL, le port d'un équipement de protection respiratoire est obligatoire. Voir la section relative à l'estimation de l'exposition pour le facteur de protection minimal exigé. L'exposition pendant plus de 240 minutes par jour à KMnO4 nécessite l'emploi d'un équipement de protection respiratoire, tandis que l'exposition à moins de 60 minutes par jour ne nécessite pas l'emploi d'un équipement de protection respiratoire.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Santé

	Niveau d'exposition	RCR	Méthode	Remarques
PROC15	0,05 mg/m3	0.23	**	Exposition par inhalation

** – L'exposition professionnelle a été calculée pour différents PROC avec MEASE-1-2.02.01. DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³. Paramètres d'entrée : Pulvéulence moyenne du solide, concentration > 25 %, Utilisation industrielle, > 240 min, LEV (générique), ECETOC (2009) efficacité 90 %, Pas de RPE.

Du fait des propriétés corrosives de KMnO4 (dues à l'hydroxyde de potassium qui se forme au contact de la peau au titre de sous-produit) en cas de contact cutané, éviter tout contact cutané et porter obligatoirement des gants. Des mesures de bonne organisation et d'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé doivent être en place. L'exposition cutanée est donc négligeable dans les conditions opératoires normales.

4. Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

Environnement

Lorsque les OC (conditions opératoires)/RMM du DU sont en dehors des spécifications d'OC/RMM du ES, le DU peut évaluer sa conformité vis-à-vis des limites du ES par mise à l'échelle.

L'outil de calcul Metal EUSES à destination des DU peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.arche-consulting.be/Metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>. Les OC et RMM suivantes peuvent être mises à l'échelle : quantités utilisées au niveau d'un même site, rejets dans l'eau de mer ou l'eau douce, débit de rejet d'effluents, facteur de dilution, présence ou absence d'une usine de traitement des eaux usées municipales, épandage des boues municipales sur les terres agricoles, taux d'élimination de l'usine de traitement des eaux usées municipales, fraction rejetée vers l'air et l'eau résultante. Le modèle EUSES complet est utilisé en arrière-plan pour calculer l'exposition et les risques. Les rapports de caractérisation des risques ainsi obtenus doivent être inférieurs à un et permettre au DU d'évaluer la sécurité de l'utilisation. Ainsi, l'outil de mise à l'échelle permet au DU de vérifier la conformité vis-à-vis du ES si ses OC ou ses RMM diffèrent de celles du ES.

Santé

Le DU se conforme aux limites définies par le ES si les mesures de gestion des risques proposées et décrites ci-avant sont respectées ou si l'utilisateur en aval peut démontrer lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques appliquées sont adéquates. Ceci doit être effectué en démontrant que l'exposition par inhalation est limitée à un niveau inférieur au DNEL ci-avant, à condition que les processus et activités en question soient couverts par les PROC répertoriés ci-avant. Si aucune donnée mesurée n'est disponible, le DU peut avoir recours à un outil de mise à l'échelle adapté, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour estimer l'exposition associée. DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³

5 - Scénario d'exposition travailleur

1. Utilisation professionnelle dans le traitement de l'eau.

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteur(s) d'utilisation

SU1: Agriculture, sylviculture, pêche.
SU2: Industries extractives (y compris les industries off-shore).
SU3: Utilisations industrielles.
SU4: Industries alimentaires.
SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure.
SU6a: Fabrication de bois et produits à base de bois.
SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers.
SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers).
SU9: Fabrication de substances chimiques fines.
SU10: Formulation [mélangeage] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages).
SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion.
SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements.
SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques.
SU18: Fabrication de meubles.
SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées.

Catégories de produits [PC] :

PC21: Substances chimiques de laboratoire.
PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau.

Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante

ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts.
ERC3: Formulations dans les matériaux.

Liste des désignations des scénarios de travailleurs de contribution et catégories PROC correspondantes

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants).
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité

Ce scénario exposition est valide pour l'utilisation professionnelle de KMnO4 dans le traitement de l'eau dans tous les secteurs

2.1. Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité

Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Par exemple, le permanganate de potassium n'est pas stable en présence d'ions manganés et ferreux, il réagit avec Mn²⁺ et Fe²⁺ en tant qu'oxydant fort. Le permanganate de potassium réagit également avec les matières organiques naturelles et certains polluants organiques artificiels, comme le trichloréthylène. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange

Le produit final est une substance cristalline solide avec des cristaux violet foncé. Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). La granulométrie varie en fonction des propriétés exigées du produit final. La granulométrie moyenne est d'environ 85 microns. La pulvérulence de ce produit est considérée comme moyenne.
En cas de mélangeage de dissolution, la concentration en KMnO4 peut être comprise entre 0,1 et 25 % en masse.

État physique

Solide

Viscosité

Viscosité cinématique

Sans objet.

Viscosité dynamique

Sans objet.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée d'utilisation

Processus par lots

Installation spécialisée

Processus continu

Non disponible.

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce:	Non disponible.
Facteur local de dilution dans l'eau de mer:	Non disponible.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	Non disponible.
--	-----------------

Conditions et mesures techniques sur site pour la réduction et la limitation des déversements, des émissions atmosphériques et des rejets dans le sol

Air	Non disponible.
Sol	Non disponible.
Eau	Non disponible.
Sédiment	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site	Éviter tout rejet dans l'environnement – eau. Ne pas mélanger avec des acides ou des composés organiques. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des locaux.
--	---

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)**

type	Non disponible.
Taux de rejet	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Technique de traitement des boues	Non disponible.
Mesures de limitation des émissions atmosphériques	Non disponible.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées**

Traitement approprié des déchets	Non disponible.
Méthodes d'élimination	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Conditions et mesures liées à la revalorisation externe des déchets**Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées**

Opérations de récupération adaptées	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du CSA REACH	Non disponible.
--	-----------------

2.2. Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Catégories de processus au-delà du CSA REACH	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants). Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
---	---

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
Pression de vapeur	Sans objet.

Température de processus Préprouve une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Quantités utilisées

Fréquence et durée d'utilisation

Durée	Fréquence de l'utilisation	Remarques
	4 heures par jour	(> 4 heures/jour)

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres facteurs : Travailleurs Aucun(e)(s).

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs

Domaine d'utilisation	Taille de l'espace	Température	Vitesse de ventilation	Remarques
				Ventilation générale satisfaisante (par exemple 5 renouvellements d'air par heure)

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet Aucun(e)(s).

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur Ventilation par aspiration localisée

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition Mesure de l'environnement de travail, mesure des émissions.
Examen du respect des mesures de gestion des risques.
Formation des employés sur les propriétés dangereuses de la substance et les mesures de gestion des risques.

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à la santé Porter obligatoirement des gants pour éviter tout contact de KMnO4 avec la peau.
Lorsque la concentration en poussières de KMnO4 sur le lieu de travail dépasse le DNEL, le port d'un équipement de protection respiratoire est obligatoire. Voir la section relative à l'estimation de l'exposition pour le facteur de protection minimal exigé.
L'exposition pendant plus de 240 minutes par jour à KMnO4 nécessite l'emploi d'un équipement de protection respiratoire, tandis que l'exposition à moins de 60 minutes par jour ne nécessite pas l'emploi d'un équipement de protection respiratoire.

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Santé

	Niveau d'exposition	RCR	Méthode	Remarques
PROC3	0,1 mg/m3	0.290	**	Exposition par inhalation
PROC5	0,125 mg/m3	0.570	**	Exposition par inhalation
PROC8a	0,125 mg/m3	0.570	**	Exposition par inhalation
PROC8b	0,063 mg/m3	0.290	**	Exposition par inhalation

** – L'exposition professionnelle a été calculée pour différents PROC avec MEASE-1-2.02.01. DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³. Paramètres d'entrée : Pulvérencence moyenne du solide, concentration > 25 %, Utilisation industrielle, > 240 min, LEV (générique), ECETOC (2009) efficacité 90 %, Pas de RPE.

Du fait des propriétés corrosives de KMnO4 (dues à l'hydroxyde de potassium qui se forme au contact de la peau au titre de sous-produit) en cas de contact cutané, éviter tout contact cutané et porter obligatoirement des gants. Des mesures de bonne organisation et d'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé doivent être en place. L'exposition cutanée est donc négligeable dans les conditions opératoires normales.

4. Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

Environnement

Lorsque les OC (conditions opératoires)/RMM du DU sont en dehors des spécifications d'OC/RMM du ES, le DU peut évaluer sa conformité vis-à-vis des limites du ES par mise à l'échelle.

L'outil de calcul Metal EUSES à destination des DU peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.arche-consulting.be/Metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>. Les OC et RMM suivantes peuvent être mises à l'échelle : quantités utilisées au niveau d'un même site, rejets dans l'eau de mer ou l'eau douce, débit de rejet d'effluents, facteur de dilution, présence ou absence d'une usine de traitement des eaux usées municipales, épandage des boues municipales sur les terres agricoles, taux d'élimination de l'usine de traitement des eaux usées municipales, fraction rejetée vers l'air et l'eau résultante. Le modèle EUSES complet est utilisé en arrière-plan pour calculer l'exposition et les risques. Les rapports de caractérisation des risques ainsi obtenus doivent être inférieurs à un et permettre au DU d'évaluer la sécurité de l'utilisation. Ainsi, l'outil de mise à l'échelle permet au DU de vérifier la conformité vis-à-vis du ES si ses OC ou ses RMM diffèrent de celles du ES.

Santé

Le DU se conforme aux limites définies par le ES si les mesures de gestion des risques proposées et décrites ci-avant sont respectées ou si l'utilisateur en aval peut démontrer lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques appliquées sont adéquates. Ceci doit être effectué en démontrant que l'exposition par inhalation est limitée à un niveau inférieur au DNEL ci-avant, à condition que les processus et activités en question soient couverts par les PROC répertoriés ci-avant. Si aucune donnée mesurée n'est disponible, le DU peut avoir recours à un outil de mise à l'échelle adapté, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour estimer l'exposition associée.

DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³

6 - Scénario d'exposition consommateur

1. Mélangeage, dissolution ou reconditionnement industriels

Liste des descripteurs d'utilisation

Secteur(s) d'utilisation Non disponible.

Catégories de produits [PC] : Non disponible.

Désignation du scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement et catégorie ERC correspondante
ERC2: Formulation de préparations.
ERC3: Formulations dans les matériaux.

Liste des désignations des scénarios de consommateurs de contribution et catégories PROC correspondantes
Non disponible.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité Ce scénario d'exposition est valide pour une utilisation de KMnO4 par les consommateurs

2.1. Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour Formulation de préparations.

Explications supplémentaires

Autre processus ou activité Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Par exemple, le permanganate de potassium n'est pas stable en présence d'ions manganés et ferreux, il réagit avec Mn²⁺ et Fe²⁺ en tant qu'oxydant fort. Le permanganate de potassium réagit également avec les matières organiques naturelles et certains polluants organiques artificiels, comme le trichloréthylène. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Les consommateurs manipulent uniquement des quantités très faibles à fréquence irrégulière

Caractéristiques du produit

Concentration de la substance dans un mélange Le produit final est une substance cristalline solide avec des cristaux violet foncé. Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé). La granulométrie varie en fonction des propriétés exigées du produit final. La granulométrie moyenne est d'environ 85 microns. La pulvérulence de ce produit est considérée comme moyenne.
En cas de mélangeage de dissolution, la concentration en KMnO4 peut être comprise entre 0,1 et 25 % en masse.

État physique Solide

Viscosité

Viscosité cinématique Sans objet.

Viscosité dynamique Sans objet.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée d'utilisation

Processus par lots Installation spécialisée

Processus continu Non disponible.

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution dans l'eau douce: Non disponible.

Facteur local de dilution dans l'eau de mer: Non disponible.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet
Non disponible.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Taille du réseau municipal d'égouts/de l'usine de traitement des eaux usées municipales (m3/j)

type	Non disponible.
Taux de rejet	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Technique de traitement des boues	Non disponible.
Mesures de limitation des émissions atmosphériques	Non disponible.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Traitement approprié des déchets	Non disponible.
Méthodes d'élimination	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Conditions et mesures liées à la revalorisation externe des déchets

Fraction de la quantité utilisée transférée au traitement externe des eaux usées

Opérations de récupération adaptées	Non disponible.
Efficacité du traitement	Non disponible.
Remarques	Non disponible.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du CSA REACH Non disponible.

2.2. Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'utilisateur pour

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
Pression de vapeur	Sans objet.
Température de processus	Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Quantités utilisées

Non disponible.

Fréquence et durée d'utilisation

Durée	Fréquence de l'utilisation	Remarques
		Les consommateurs ne sont généralement pas exposés pendant plus de 60 minutes.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non disponible.

Autres conditions opératoires pertinentes

Non disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Conditions et mesures liées aux informations et aux conseils de comportements destinés aux consommateurs

Non disponible.

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à la santé	Le port de gants est fortement recommandé aux consommateurs pour éviter tout contact de KMnO4 avec la peau. Du fait des faibles quantités et de la fréquence irrégulière de l'exposition, aucun équipement de protection respiratoire n'est exigé.
---	---

3. Estimation de l'exposition

Environnement

Le permanganate de potassium est un agent comburant fort bien connu. Le temps de réaction est probablement très court au contact de substances oxydables, comme ce pourrait être le cas en conditions environnementales réelles. Sa présence dans l'environnement n'est donc pas attendue.

Santé

Du fait des propriétés corrosives de KMnO₄ (dus à l'hydroxyde de potassium qui se forme au contact de la peau au titre de sous-produit) en cas de contact cutané, éviter tout contact cutané et porter obligatoirement des gants. Des mesures de bonne organisation et d'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé doivent être en place. L'exposition cutanée est donc négligeable dans les conditions opératoires normales.

L'exposition systémique à long terme par inhalation est négligeable du fait des faibles quantités employées et de la fréquence irrégulière de l'utilisation.

4. Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

Environnement

Lorsque les OC (conditions opératoires)/RMM du DU sont en dehors des spécifications d'OC/RMM du ES, le DU peut évaluer sa conformité vis-à-vis des limites du ES par mise à l'échelle.

L'outil de calcul Metal EUSES à destination des DU peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.arche-consulting.be/Metal-CSA-toolbox/du-scaling-tool>. Les OC et RMM suivantes peuvent être mises à l'échelle : quantités utilisées au niveau d'un même site, rejets dans l'eau de mer ou l'eau douce, débit de rejet d'effluents, facteur de dilution, présence ou absence d'une usine de traitement des eaux usées municipales, épandage des boues municipales sur les terres agricoles, taux d'élimination de l'usine de traitement des eaux usées municipales, fraction rejetée vers l'air et l'eau résultante. Le modèle EUSES complet est utilisé en arrière-plan pour calculer l'exposition et les risques. Les rapports de caractérisation des risques ainsi obtenus doivent être inférieurs à un et permettre au DU d'évaluer la sécurité de l'utilisation. Ainsi, l'outil de mise à l'échelle permet au DU de vérifier la conformité vis-à-vis du ES si ses OC ou ses RMM diffèrent de celles du ES.

Santé

Le DU se conforme aux limites définies par le ES si les mesures de gestion des risques proposées et décrites ci-avant sont respectées ou si l'utilisateur en aval peut démontrer lui-même que ses conditions opératoires et les mesures de gestion des risques appliquées sont adéquates. Ceci doit être effectué en démontrant que l'exposition par inhalation est limitée à un niveau inférieur au DNEL ci-avant, à condition que les processus et activités en question soient couverts par les PROC répertoriés ci-avant. Si aucune donnée mesurée n'est disponible, le DU peut avoir recours à un outil de mise à l'échelle adapté, comme MEASE (www.ebrc.de/mease.html) pour estimer l'exposition associée.

DNEL, inhalation : 0.218 mg/m³